

Le trente avril deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BIALAIS, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 16 avril, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Secrétaire de séance : Céline MALLET

Présents : Philippe BIALAIS, Isabelle BLANQUART, Prisca CATAN-CAVERY, Jean-Pierre DAUWER Emmanuel D'ALMEIDA, Christophe GODBERT, Anna-Maria LAMBIN, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Celine MALLET, Alexandra MARQUES-TEIXEIRA, Karine PENIN, Florian SOUDAIN.

Absents : Adrien COTTREEL pouvoir à Christophe GODBERT

Ordre du jour :

2026-016 Programme des fêtes, cérémonies et manifestations communales en 2026

2026-017 Adoption du compte financier unique 2025

2026-018 Affectation des résultats 2025

2026-019 Fixation des taux des impôts locaux 2026

2026- 020 Adoption du budget primitif 2026

2026-021 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

2026-022 Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charge (CLETC)

2026-023 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Travaux de la mairie : poursuite de la levée des réserves par les entreprises, traitement des factures avec quelques difficultés. La clôture de ce dossier est une priorité afin de recevoir le solde des subventions et pouvoir rembourser le prêt à court terme.

Travaux de l'Eglise : l'entreprise devrait déployer l'échafaudage cette semaine et débuté les travaux dès la semaine prochaine.

Pour faire face à la démission d'un agent de l'école, la municipalité a procédé au recrutement jusqu'à la fin de l'année scolaire d'un nouvel agent qui intervient en renfort pour les activités de cantine et de garderie. Les deux mois à venir doivent servir de test pour évaluer les mesures à prendre pour la rentrée scolaire 2026 – 2027 afin de rendre des services périscolaires optimisés. Dans ce cadre diverses options sont à l'étude.

Compte rendu des conseils métropolitains des 10 et 28 avril, dans son rôle de conseiller métropolitain, Mr le Maire siègera dans 2 commissions :

- Climat - Transition écologique – Energie – Eau – Assainissement – Gemapi - Résidus Urbains - Espaces Naturels – Agriculture.
- Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité.

Il siègera également dans les organismes suivants :

- Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Le conseil de l'eau et SOURCEO.

Le 27 avril s'est déroulée une réunion en mairie avec les principaux services de la MEL, merci aux adjoint(e)s conseiller délégué et conseiller de s'être rendu disponibles pour y participer. Les services de la MEL sont des interlocuteurs majeurs pour traiter des sujets de la vie quotidienne des habitants du village, il est important que l'on se connaisse et que l'on entretienne des relations constructives.

De même le 28 avril s'est tenu en mairie une réunion avec nos principales interlocutrices du Service de Gestion Comptable d'Armentières (SGC), organisme de la Direction Régionale des Finances Publiques en charge du suivi comptable et budgétaire de la commune. Inventaire – contrôle interne et abandon des paiements par chèque sont les sujets à suivre en priorité.

Remerciements à tous ceux qui se sont investis pour l'organisation de la chasse aux œufs du lundi de Pâques, cette version revisitée et organisée au jardin Marie Vedastine a été un grand succès.

Remerciements à l'équipe action sociale pour la démarche de rencontre des aînés dans le cadre de leurs éventuelles difficultés d'accès aux services publics.

Remerciements à tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de l'accompagnement des jeunes au stade Pierre Mauroy pour le match du LOSC contre Nice du 18 avril dernier.

Remerciements également à ceux qui se sont investis dans les démarches d'inscriptions à l'école pour la rentrée prochaine.

A l'occasion de ce conseil municipal principalement dédié au budget, Mr le maire tient à souligner l'excellent travail réalisé par ceux qui ont en charge ce dossier important.

Pour conclure, un mois et demi après les élections, Mr le maire exprime sa satisfaction pour le travail accompli dans son périmètre par chacun des membres du conseil municipal.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris au cours des dernières semaines :

Urbanisme

Arrêté 2026-004 : DP n°059 201 26 B0004 – M. Jean-Pascal DECHERF – 475 Route de Fournes – Régularisation extension 2008 (19m²)

C | Délibérations :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2026.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter la délibération 2026 023 relative à la création d'un emploi non permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de la délibération 2026 023 qui sera votée à la fin de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2026-016 Programmation des fêtes, cérémonies et manifestations communales pour l'année 2026 à Erquinghem-le-Sec

Pour présenter cette délibération, Mr le maire donne la parole à Mr Thibaut MACQUART, adjoint au maire délégué à l'animation et la vie associative.

Considérant la volonté de la municipalité, de maintenir le lien social, de valoriser le patrimoine local et de célébrer les moments forts de la vie communale et nationale

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de définir le calendrier des manifestations festives et culturelles, qui rythme la vie de la commune ;

Considérant qu'il convient de prévoir les moyens techniques financiers et logistiques nécessaires à la bonne tenue de ces évènements,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide le calendrier prévisionnel des fêtes et cérémonies pour l'année 2026, tel qu'annexé à la présente délibération (voir tableau récapitulatif ci-dessous)**
- **Autorise, Monsieur le maire ou son représentant à engager les dépenses nécessaires, à l'organisation de ces manifestations, dans la limite des crédits inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours,**
- **Autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions et partenariats nécessaires auprès des institutions compétentes (Département du Nord, Région Haut de France. Métropole Européenne de Lille, Etc....)**
- **Charge les élus concernés, les services techniques et administratifs, en liaison avec les associations partenaires de la mise en œuvre logistique et la communication afférentes à chaque évènement**

Date	Intitulé	Lieu
Vendredi 8 mai	Cérémonie Souvenir Armistice 1945	Monuments aux Morts
Dimanche 17 mai	Parcours du Coeur	Départ / Arrivée au Jardin Partagé Marie Védastine
samedi 20 juin	Fête de de la musique	Jardin Partagé Marie Vedastine
Lundi 13 juillet	Fête nationale	Espace du bon Temps
Dimanche 20 septembre	Journée du Patrimoine de notre village	Visite guidée du village et parcours-jeu familial
Week end 26-27 septembre	Week end Fête du Village	Espace du bon Temps
Mercredi 11 novembre	Cérémonie Souvenir Armistice 1918	Monuments aux morts
Samedi 21 novembre	Accueil des nouveaux Habitants et nouveaux nés	Mairie
Samedi 5 décembre	Illuminations de Noël	Place de la Mairie

2026-017 Adoption du compte financier unique 2025

Monsieur le Maire retrace les éléments budgétaires marquants de l'année 2025 :

Pour les dépenses :

Progression des dépenses de fonctionnement (+4,7%) :

- Repas Lys restauration - cantine (augmentation du tarif et du nombre d'enfants) + 17,1% : + 3 177€
- Charges de personnel en hausse de 4,3% (départ en retraite du responsable des services techniques avec tuilage, progression des salaires et des charges) : + 9 336€
Les dépenses de personnel représentent 52,3% des dépenses de fonctionnement.
- Assurance dommage-ouvrage pour les travaux de la mairie : 8 856€
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : 2 955€
- Intérêts des emprunts (2 nouveaux emprunts en 2025 : un court terme, un long terme) : + 4 914€

Les principales dépenses, regroupées par thématiques, ont été :

- **Bâtiments publics et leur équipement :**
 - Projet de rénovation énergétique et de restructuration de la mairie : assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonnateur sécurité, étude de sol, entreprises en charge des travaux : 384 536€.
Il reste de l'ordre de 250 000€ à régler pour ces travaux en 2026.
 - Mobilier école et ateliers, luminaires Maison du temps libre, sèche-mains, chariot ménage... 2 246€
- **Terrains, entretien des espaces communaux et fleurissement :**
 - Fleurissement, engrais, terreau, élagage, épaveuse voie verte, balayage de la voirie : 2 764€
- **Domaine public :** panneaux « chien en laisse » et 25 barrières : 2 621€
- **Ecole** (hors charges de personnel, entretien et énergie) : fournitures scolaires, bus, piscine : 4 822€
- **Centre de loisirs** de Beaucamps-Ligny (vacances scolaires et mercredis) : 3 280€
- **Maintenance** des équipements de chauffage, contrôles techniques réglementaires, vidéoprotectons : 8 847€
- **Fêtes et cérémonies :** 11 030€, comprenant notamment la cérémonie des vœux, l'inauguration du jardin partagé, la fête nationale (groupe et feu d'artifice), la fête du village (groupe et structures gonflables), les belles sorties, diverses cérémonies, le repas et le colis des aînés, les coquilles et places de ciné pour les jeunes.

Pour les recettes :

Progression des recettes de fonctionnement (+5.8%)

- Augmentation des recettes des services périscolaires (enfants plus nombreux) : + 5 285€ et comptabilisation des mois de novembre et décembre 2024 : + 8 832€
- Stabilité du produit des taxes foncières (+1.0%) : +2 371€
- Consommation finale d'électricité (redistribuée par la MEL) : un semestre manquant de 2024 et année 2025 complète, soit 12 101€ de plus qu'en 2024
- Diminution de 11,5% du revenu des immeubles (loyers de la micro-crèche et location de la Maison du temps libre) : - 3 113€, après une année 2024 record en termes de locations.
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- **Excédent de fonctionnement :** 43 196€
- **FCTVA** pour les travaux de la mairie réglés en 2024 : 20 205€
- **Des subventions :**
 - **ADVB (Département) :** 118 954€ (50% de la subvention allouée pour les travaux de la mairie) et 8 106€ pour solder la subvention du jardin partagé
 - **Fonds de concours (MEL) :** 35 824€ (50% de la subvention allouée pour les travaux de la mairie)
 - **DETR (Etat) :** 35 686€ (30% de la subvention allouée pour les travaux de la mairie)
 - **FEAL :** 1 203€ (valorisation de certificats d'économie d'énergie 2022)
- **Des emprunts :**

- **Prêt long terme (15 ans) de 130 000€**
- **Prêt court terme (2 ans) de 250 000€**, à rembourser en 2026 après perception du solde des subventions pour les travaux de la mairie.

Au global, la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 81 068,41€ en 2025, et présente un excédent d'investissement de 231 040,72€ (le remboursement du prêt court terme cité précédemment se fera en 2026).

Exercice 2025 (en €)	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	419 288,22	415 812,92
Recettes	500 356,63	646 853,64
Total opérations	81 068,41	231 040,72

Les données concernant l'endettement et la capacité de désendettement de la commune ne sont pas significatives sur l'exercice 2025, puisqu'un emprunt court terme a été souscrit en 2025 pour financer les travaux de la mairie en attendant de percevoir les subventions, et qu'il sera remboursé en 2026 après en avoir perçu le solde.

Après cette revue des éléments budgétaires marquants de l'année écoulée, Monsieur le Maire présente la synthèse du compte financier unique 2025 de la commune :

Compte Financier Unique 2025 - ERQUINGHEM-LE-SEC - Synthèse					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 106 535,00	473 460,00	1 579 995,00
	Recettes réalisées (1)	B	646 853,64	500 356,63	1 147 210,27
	Restes à réaliser	C	349 362,00	-	349 362,00
Dépenses	Autorisations budgétaire totale	D	1 010 449,62	544 182,62	1 554 632,24
	Dépenses réalisées (1)	E	415 812,92	419 288,22	835 101,14
	Restes à réaliser	F	344 905,00	-	344 905,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	231 040,72	81 068,41	312 109,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 96 085,38	188 582,92	92 497,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	134 955,34	269 651,33	404 606,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	4 457,00	-	4 457,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	139 412,34	269 651,33	409 063,67

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le résultat de l'exercice 2025 tel qu'il ressort du compte financier unique précédemment exposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 à l'unanimité des votants.

2026-018 Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2025 ayant été approuvé, il revient au Conseil municipal d'examiner l'affectation des résultats comptables du compte administratif présentée ci-dessous.

Compte Financier Unique 2025 - ERQUINGHEM-LE-SEC - Synthèse					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 106 535,00	473 460,00	1 579 995,00
	Recettes réalisées (1)	B	646 853,64	500 356,63	1 147 210,27
	Restes à réaliser	C	349 362,00	-	349 362,00
Dépenses	Autorisations budgétaire totale	D	1 010 449,62	544 182,62	1 554 632,24
	Dépenses réalisées (1)	E	415 812,92	419 288,22	835 101,14
	Restes à réaliser	F	344 905,00	-	344 905,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	231 040,72	81 068,41	312 109,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 96 085,38	188 582,92	92 497,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	134 955,34	269 651,33	404 606,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	4 457,00	-	4 457,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	139 412,34	269 651,33	409 063,67

La section investissement présentant un résultat positif, il n'est pas nécessaire de procéder à un transfert depuis la section fonctionnement ainsi les 269 651,33 € d'excédent global de fonctionnement sont répartis comme suit pour le budget 2026 :

- 269 651,33 € sont affectés au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

La Conseil municipal adopte cette affectation des résultats à l'unanimité.

2026-019 Budget primitif 2026 - fixation des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose les principales orientations et projets pour l'année 2026 : il s'agit d'assurer la continuité des services proposés aux Erquinghemois, assurer le fonctionnement de l'école et des activités périscolaires et de mettre en œuvre le programme d'animation du village tout comme les dispositions de communication et de concertation.

Année de transition dans les grands projets, 2026 se caractérise par :

- Le renfort en personnel et l'adaptation des matériels pour la cantine et la garderie.
- La fin du projet de rénovation énergétique et l'extension de la mairie, et du nouveau mobilier pour l'équiper.
- La réfection de la toiture de l'église communale.
- Le renouvellement du matériel informatique de la commune.
- La poursuite du renouvellement de l'outillage des services techniques.

Concernant les recettes, Monsieur le Maire indique que le législateur a décidé une augmentation des bases de 0,8% des taux d'imposition en 2026, après les avoir augmentées de 3,9% en 2024 et de 1,7% en 2025. Cette mesure législative permettra de maintenir les recettes communales cette année.

Au regard des bons résultats de l'exercice 2025, la commission Finances a préconisé de maintenir en 2026 les taux des impôts locaux en vigueur, qui sont inchangés depuis 2018.

Tout en rappelant aux élus la nécessité de rester vigilants chaque année vis-à-vis de la progression des charges, plus rapide que celle des recettes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux

d'imposition, et donc de reconduire les taux en vigueur l'année dernière.

Le maintien des taux d'imposition locale s'applique aux trois taux, qui s'établissent comme suit pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 41,08 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires
et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 24,30 %

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur les taux des impôts locaux, adopte cette proposition à l'unanimité.

2026-020 Adoption du budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif communal 2026 avec la reprise des résultats de l'exercice 2025, et conformément aux travaux menés avec les élus au cours des précédentes semaines. Pour cela, Mr le maire donne la parole à Mme Anna LAMBIN adjointe au maire déléguée au cadre de vie, l'environnement et le budget, elle est aidée dans sa présentation par Mr Christophe GODBERT conseiller municipal.

Les grandes lignes du budget communal pour l'année 2026.

Budget primitif 2026 (en €)	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	534 153,30	633 450,00
Recettes	750 386,33	633 450,00

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont prévues de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement en €		
Fournitures et services extérieurs (Chap.011)	121 360,00	26%
Frais de personnel (Chap.012)	228 600,00	50%
Atténuation de produits (Chap.014)	27 626,00	6%
Opération d'ordre de transfert entre sections (Chap. 042)	3 540,30	1%
Autres charges de gestion courante (Chap.65)	64 523,00	14%
Charges financières (Chap.66)	12 900,00	3%
Charges expéditionnelles (Chap.67)	1 000,00	0%
Sous-total	459 549,30	100%
Virement à la section d'investissement (Chap.023)	74 603,36	
TOTAL	534 152,66	

A l'issue des travaux de la commission finances du 9 avril 2026, les dépenses de fonctionnement intègrent :

- Le renfort des activités périscolaires par le recrutement d'un agent supplémentaire à compter de la rentrée de septembre 2026.
- Le fleurissement de la commune avec un effort cette année sur les différents bacs amovibles déployés dans toutes les rues du village.
- Les prestations de la commune dans le cadre du programme des fêtes, cérémonies et activités municipales.

Subventions :

Après étude des demandes de subventions par la commission Finances, les subventions inscrites au budget communal 2026 sont les suivantes :

- ACSE : une subvention sera allouée à l'automne, sur présentation du bilan de la saison 2025-2026
- AEPGH : pas de demande et participation au voyage d'étude à hauteur de 100€ par élève soit 2400€.
- Association Chant'Air-Echo : 200€
- Terre en Nord : 400€
- AFIR : 200€
- Weppes Natation : 200€
-

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- L'excédent antérieur cumulé
- Les dotations de l'Etat et les impôts locaux
- Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement en €		
Produits d'exploitation (Chap. 70)	40 197,00	8%
Impôts et taxes (Chap. 73)	346 383,00	
-Dont fiscalité locale (Chap. 731)	271 508,00	56%
-Dont fiscalité reversée	74 875,00	16%
Dotations et participations (Chap.74)	69 165,00	14%
Revenus des immeubles (Chap.75)	24 990,00	5%
Sous-total	480 735,00	100%
Excédent reporté (Chap.002)	269 651,33	
TOTAL	750 386,33	

INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

Année de transition en matière d'investissement majeur, 2026 se caractérise avant tout par :

- Les restes à réaliser des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie pour un montant de l'ordre de 250 000€.
- Les travaux de réfection de la toiture de l'église. (62 509€)
- Le remboursement de l'emprunt à court terme contracté dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie. (250 000 €). Cet emprunt sera remboursé en 2026 dès lors que la municipalité aura perçu les dernières subventions concernant ce projet.
- Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine pour améliorer le service et rendre nos agents plus disponibles pour le repas des enfants pour un montant de 2 000€.
- L'équipement de la mairie (mobilier, matériel informatique, alarme) pour un montant de 16 421€.
- Divers achats d'équipement pour les services techniques mais aussi pour l'animation, la vie associative et la communication

Dépenses d'investissement en €		
Déficit d'investissement reporté (Chap. 001)	0,00	
Remboursement emprunts (Chap.16)	278 100,00	44%
Frais d'études (Chap.20)	0,00	0%
Acquisition - travaux (Chap.21)	355 350,00	56%
TOTAL	633 450,00	100%

Les recettes d'investissement sont assurées par :

- La dotation aux amortissements
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Le reste à percevoir des subventions pour les travaux de la mairie et de l'église (351 967€) :
 - o **de l'Etat (DETR)** pour la mairie : 83 266€
 - o **du Département du Nord (ADVB)**, pour la mairie : 118 954€ et pour l'église : 20 836€
 - o **du Département du Nord (Bonus Nord durable)** pour la mairie : 35 686 €
 - o **de la MEL (fonds de concours)** pour la mairie : 35 824€ et pour l'église 15 627€
 - o **de la Région (FAPL)** pour la mairie : 41 774€
- Un prêt long terme de 130 000€ souscrit fin 2024 auprès de la Banque Postale
- Un prêt relais de 250 000€

Recettes d'investissement en €		
Excédent d'investissement reporté (Chap.001)	139 412,34	22%
Dotation aux amortissements (Chap.040)	3 540,30	1%
Dotation, fonds divers et réserves (Chap.10)	63 927,00	10%
Subventions (Chap.13)	351 967,00	56%
Emprunt (Chap.16)	0,00	0%
Virement de la section d'exploitation (Chap.021)	74 603,36	12%
TOTAL	633 450,00	100%

En matière d'investissement, l'effort doit porter, après levée de toutes les réserves, sur le paiement des factures aux entreprises concernées par les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie de façon à pouvoir toucher rapidement le solde des subventions et ainsi pouvoir procéder au plus vite au remboursement de l'emprunt à court terme et limiter le montant des intérêts.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur la présentation du budget, l'approuve à l'unanimité.

2026-021 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Le rôle de cette commission est de recenser et classer les immeubles communaux, afin de fixer les impôts locaux qui seront payés par les contribuables, ce qui déterminera les recettes fiscales de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Elle est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants : les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Une liste de contribuables en nombre double, soit 24 personnes doit être proposée par délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique avoir proposé aux élus municipaux et aux commissaires sortants de faire partie de cette liste, complétée du nom d'Erquinghemois impliqués dans la vie communale et répondant aux critères d'éligibilité.

Elus municipaux :

Isabelle BLANQUART, Prisca CATAN-CAVERY, Adrien COTTREEL, Jean-Pierre DAUWER, Emmanuel D'ALMEIDA, Christophe GODBERT, Anna-Maria LAMBIN, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Celine MALLET, Alexandra MARQUES-TEIXEIRA, Karine PENIN, Florian SOUDAIN.

Autres candidats :

Cynthia FAUVERGUE, Alexandre BOUREZ, Pierre ACOSTA, Arielle COULON, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Thomas HENNEBO, Jean-Marie HUCHETTE, Christophe MEERSMAN, Céline POTIER,

Un tableau détaillant la date de naissance et l'adresse de chacun des candidats sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur cette désignation, la valide à l'unanimité.

2026-022 Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charge (CLETC)

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner 1 membre(s) représentant(s) du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges le représentant élu au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Philippe BIALAIS, maire et conseiller métropolitain, est désigné à l'unanimité.

2026-023 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Par la délibération 2025-017 du 15 octobre 2025 le conseil municipal a créé un emploi non permanent pour renforcer l'équipe d'agents communaux assurant le service de cantine de l'école communale, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants prenant leur repas à la cantine durant cette année scolaire.

L'agent recruté à cet effet a démissionné le 21 avril 2026.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de maintenir cet emploi non permanent jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'étendre son intervention au service de garderie les mardi et jeudi soir.

Il propose donc de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de service de 11 heures par semaine pendant les semaines d'école.**
- **Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période allant du 30 avril 2026 au 3 juillet 2026.**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.**
- **Cet agent pourra par ailleurs être amené à remplacer des collègues travaillant à l'école (services périscolaires, entretien des locaux) pour assurer la continuité du service.**
- **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget**

Aucun élu ne souhaitant ajouter de mention au présent compte rendu, Mr le Maire clos l'ordre du jour et lève la séance.

Agenda :

- 08 mai : commémoration de la victoire.
- 12 mai conseil métropolitain
- 17 mai : parcours du cœur
- 19 mai tirage au sort des jurés d'assises à Beaucamps-Ligny.
- 22 mai réunion lancement programmation Belles Sorties 2027.
- 4 juin Conseil municipal.

Le Maire

La secrétaire de séance

Philippe BIALAIS

Céline MALLET